

COLLECTIVITÉ
COURCELLES-SAPICOURTArrondissement de Reims
Canton de Fismes-Montagne de
ReimsExtrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du vendredi 22 septembre 2017.

Par suite d'une convocation en date du 7 septembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 h 30, sous la présidence de Patrick DAHLEM.

Nombre de conseillers :

en exercice	11	Présents : Jean MICHEL, Thierry PROLA, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI, Gérald MABILE.
présents	6	Absents excusés : Michel BACARISSE, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX qui donne pouvoir à Jean MICHEL, Philippe LEVEAUX qui donne pouvoir à Gérald MABILE, Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM.
votants	9	Secrétaire de séance : Jean MICHEL.
Délibération n°	21/2017	

Objet : ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT - CONVENTION DE COMMANDE GROUPEE.

L'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics définit la constitution de groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés. La constitution d'un groupement de commandes permet de lancer une seule et même procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché concerné ce qui constitue un intérêt économique et organisationnel. A ce titre, la Ville de Reims et la communauté urbaine du Grand Reims ont décidé de constituer un groupement de commande avec les collectivités du territoire intéressées, en vue de conclure pour une durée de 4 ans un accord-cadre pour l'achat de sel de déneigement. L'ensemble des communes de la Communauté urbaine du Grand Reims a ainsi été sollicité et il apparaît intéressant pour notre commune d'y répondre favorablement. La présente délibération a donc pour objet d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de sel de déneigement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive afférente, de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur. La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28 qui définit la constitution des groupements de commandes permettant la coordination et le groupement des achats de plusieurs acheteurs et mutualisant ainsi les procédures de passation des marchés,

Considérant que cet article impose, au préalable, la signature d'une convention entre les membres du groupement,

Considérant l'intérêt pour notre commune d'adhérer au groupement de commandes constitué par la Ville de Reims, la Communauté urbaine du Grand Reims et les communes demanderesses en vue de lancer un appel d'offres commun pour conclure un accord cadre, d'une durée de 4 ans, afin de permettre, dans les meilleures conditions possibles, l'achat de sel de déneigement,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'adhérer au groupement de commande pour l'achat de sel de déneigement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes relative l'achat de sel de déneigement,
- de désigner la Ville de Reims comme coordonnateur.

La commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Courcelles-Sapicourt, le 22 septembre 2017 Le Maire,
Patrick DAHLEM

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte
compte-tenu de son envoi à la Sous-préfecture de Reims
le 25 septembre 2017 et de sa publication le 25 septembre 2017

